

Politique de l'octroi d'accès à la plateforme de tests online (PTO)

Justification de la restriction d'accès aux professionnels dûment formés

1. Introduction

La plateforme PTO propose des tests psychotechniques rigoureusement validés sur le plan scientifique, destinés à être utilisés dans le cadre de l'**orientation professionnelle** et du **conseil de carrière**. Ces outils permettent d'évaluer différentes dimensions psychologiques telles que :

- les intérêts professionnels,
- la personnalité,
- les aptitudes intellectuelles,
- les valeurs,
- l'indécision vocationnelle.

Ces instruments sont conçus pour **servir d'outils d'aide à la décision** dans des contextes où les enjeux sont souvent importants pour les personnes concernées : choix d'études, reconversion, développement de carrière, etc.

2. Pourquoi l'accès à ces tests est restreint

2.1. Une interprétation experte est indispensable

Les résultats issus des tests ne sont pas des verdicts automatisés, mais des **indications probabilistes** qui doivent être interprétées avec rigueur, prudence et compétence. Une mauvaise interprétation peut entraîner :

- des décisions inadaptées (choix d'orientation mal fondé, réassurance infondée, renforcement de doutes),
- une perte de confiance dans le processus d'accompagnement,
- des dommages potentiels pour la personne évaluée.

Par exemple, **un score élevé en indécision vocationnelle** peut être interprété de plusieurs manières selon le profil global de la personne, son âge, son contexte socio-éducatif, ou encore ses traits de personnalité. Seule une **lecture croisée des différentes échelles** par un professionnel formé permet une compréhension utile et éthique.

2.2. La compétence ne repose pas uniquement sur l'expérience

Nous reconnaissons pleinement la valeur de l'expérience professionnelle dans le domaine de l'accompagnement, que ce soit en orientation, coaching ou conseil. Toutefois, **l'usage de tests psychotechniques validés exige une formation théorique spécifique**, notamment en :

- psychométrie (notions de validité, fidélité, normes, erreurs de mesure, etc.),
- typologies et modèles sous-jacents (Big Five, RIASEC, modèles de l'aptitude, etc.),
- méthodologie d'évaluation (passation standardisée, biais, déontologie, etc.).

Ces éléments **ne s'acquièrent pas uniquement par la pratique**, mais requièrent une **formation certifiante** de niveau académique (master en psychologie, formation postgrade reconnue en évaluation psychologique, etc.).

3. Qui peut accéder à la plateforme PTO ?

Nous octroyons l'accès à des utilisateurs qui répondent à des **critères précis de formation** :

- Titulaires d'un diplôme spécialisé de conseiller-ère en orientation reconnu au niveau national.
- Titulaires d'un titre de psychologue reconnu en Suisse (degré master)
- Titulaires d'autres titres de degré tertiaire A (hautes écoles) ayant validé une formation postgrade complète intégrant la théorie des tests.

En revanche, **l'expérience seule**, même significative, ne suffit pas à garantir une utilisation conforme aux standards scientifiques et éthiques de nos outils.

4. Une politique alignée avec les recommandations internationales

Notre politique s'inscrit dans les lignes directrices formulées par :

- l'**EFPA** (Fédération Européenne des Associations de Psychologues),
- l'**ITC** (International Test Commission),
- les codes de déontologie professionnels en psychologie.

Ces organismes insistent tous sur la nécessité d'une **qualification spécifique** pour l'administration et l'interprétation des tests psychométriques.

Dans plusieurs pays, l'usage de certains tests est même **légalement restreint aux psychologues diplômés**.

5. Une approche respectueuse et orientée vers la qualité

Nous comprenons que notre politique puisse parfois susciter l'incompréhension, notamment de la part de professionnels compétents et expérimentés, mais non formés en psychologie. Toutefois, elle n'est pas motivée par un élitisme académique, mais par un **souci de rigueur, d'éthique et de qualité du service rendu aux bénéficiaires** finaux.

Nous pensons qu'un bon usage de nos outils implique :

- la **compréhension du modèle psychométrique** qui les sous-tend,
- une capacité à **mettre en perspective les résultats dans un cadre théorique structurant**,
- une **analyse critique des résultats**, au-delà de leur simple lecture.

6. Alternatives et ouverture

Dans certains cas, si une personne ou une institution ne répond pas aux critères mais souhaite néanmoins utiliser nos tests :

- Nous pouvons envisager un **accès indirect**, sous la forme de collaborations avec des psychologues formés.

Conclusion

L'accès à la plateforme PTO est restreint non par volonté d'exclusion, mais dans une optique de **garantie de qualité, de protection des personnes évaluées, et de respect des standards scientifiques et éthiques**.

Nous restons bien entendu ouverts à la discussion, tout en maintenant notre engagement pour une utilisation responsable des outils que nous développons et mettons à disposition.

CSFO, décembre 2025